

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT-BOULES



Cahier des charges Concours Nationaux F2



Préambule

A compter de la saison 2024/2025, la F.F.S.B. met en place un championnat basé sur 48 équipes de F2 sur 10 journées proposant chacune 3 concours 16 doubles. Pour chaque concours, les groupes seront définis par tirage au sort informatisé. Ces concours nationaux sont des compétitions officielles qui qualifient aux championnats de France Doubles, il est essentiel que le déroulement et la gestion de ces compétitions s'opèrent dans la plus grande rigueur et de façon homogène sur l'ensemble du territoire national.

Les aspects sportifs doivent primer sur toutes les autres considérations afin d'optimiser les conditions de jeu et d'assurer la meilleure équité sportive.

1. Candidature à un concours national

Courant mars, la F.F.S.B. communique le calendrier sportif de la saison suivante avec notamment les dates des week-ends réservés aux concours nationaux.

Les imprimés de candidatures sont envoyés dans les comités pour diffusion aux AS, ils sont également disponibles sur le site de la Fédération.

Les AS ou toute autre instance affiliée à la F.F.S.B. souhaitant se porter candidates à l'organisation d'un concours national doivent compléter le document annexé au présent document, le faire viser par toutes les instances prévues (principe de respect de la voie hiérarchique) et l'envoyer à la F.F.S.B. avant le 15 mai.

Il importe de bien donner 2 vœux de date pour faciliter le travail de la Coordination Nationale Sportive de la F.F.S.B. chargée d'harmoniser le calendrier.

La confirmation de l'attribution des concours intervient mi-juin.

2. Homologation de la compétition

Dès que le concours national est attribué, il convient de remplir l'imprimé d'homologation (voir annexe) fourni par la Fédération pour confirmer officiellement :

- La date du concours
- Le lieu du déroulement (nombre de sites, nombre de jeux)
- Le nom de l'assesseur mis à disposition de l'arbitre missionné
- Les caractéristiques du concours
- La dotation du concours.

La demande initiale de concours ne peut être basée que sur 16 Doubles.

2.1. Inscriptions et tirage au sort

Les inscriptions aux concours nationaux féminins sont prises pour 50 % par l'organisateur et pour 50 % dans le système informatique de la Fédération (Bouly).

Les inscriptions sont ouvertes fin août / début septembre dès que toutes les équipes sont déclarées et qu'elles ont reçu par les services de la Fédération un identifiant et un mot de passe pour accéder à Bouly. Une procédure détaillée est remise à chaque double.

Les tirages au sort sont effectués à la Fédération sous le contrôle d'un élu du Bureau fédéral le mardi précédant la compétition (ou le vendredi précédant la compétition pour les concours de l'Ascension).

2.2. Déroulement horaire des concours à appliquer impérativement

Les parties se déroulent en 13 points ou 1h30.

Les concours se déroulent par groupes. Au terme des 3 parties de groupes, l'équipe classée 1^{ère} poursuit la compétition, l'équipe classée 4^{ème} est éliminée et les équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} disputent une partie de classement.

16 doubles (4 groupes de 4)	
1 ^{ère} partie	8h00 - 9h30
2 ^{ème} partie	10h00 - 11h30
3 ^{ème} partie	13h30 - 15h00
½ finale + parties de classement	15h30 - 17h00
Finale	17h30-19h00

Possibilité pour l'organisateur de demander un début de compétition à 9h00.

2.3. L'arbitre

La F.F.S.B. désigne 1 arbitre national.

Un 2^{ème} arbitre sera désigné par le CS si la compétition se déroule sur 2 sites.

Le déplacement de l'arbitre national est indemnisé par la Fédération dans le cadre de la mutualisation des frais d'arbitrage (prise sur les Nationaux masculins), l'arbitre régional est indemnisé par son CS d'appartenance.

L'organisateur prend en charge le séjour de l'arbitre (repas et hébergement), ainsi que ses vacations : 50 € la ½ journée, 75 € la journée, 125 € pour 1,5 jour et 150 € pour 2 journées.

Un assesseur est mis à sa disposition par l'organisateur (voir paragraphe 3.2.).

Dans tous les cas, l'arbitre est le représentant officiel de la F.F.S.B. sur le lieu du concours où il officie et porteur des directives de cette dernière.

2.4. Inscription, redevances, frais annexes et dotation du concours

Le montant d'inscription est de **25 €** par double.

Le montant total des indemnités allouées est au moins égal au montant total des frais de participation affecté du coefficient 2,5.

Total du montant des inscriptions : 16 équipes x 25 € = 400 €.

Dotation minimale à reverser : 400 x 2,5 = 1 000 €

La participation supplémentaire de la Fédération s'élève à 600 €.

	Indemnité/partie	Indemnité totale
1 ^{ère} partie	40 €	320 €
2 ^{ème} partie	40 €	320 €
3 ^{ème} partie	40 €	320 €
½ finale	100 €	200 €
Partie de classement	40 €	160 €
Finale	200 €	200 €
		1 520 €

3. Gestion d'un concours national

3.1. Avant la compétition

Les inscriptions dans les concours nationaux doubles féminins sont prises dans Bouly.

Les organisateurs conservent la maîtrise de 50 % des inscriptions. La liste des équipes à inscrire dans leur compétition devra être communiquée à la F.F.S.B. au moins 8 jours avant l'ouverture des inscriptions.

Chaque double déclaré se verra attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettront de s'inscrire directement dans le système informatique. L'inscription deviendra définitive dès réception sous 10 jours à la F.F.S.B. du chèque d'engagement libellé à l'ordre de l'organisateur.

Le tirage est effectué à la Fédération sous le contrôle d'un élu du Bureau fédéral 5 jours avant la date du concours.

Le graphique est transmis à l'organisateur accompagné des chèques d'engagement et publié sur le site de la Fédération.

La F.F.S.B. fournit un fichier Excel contenant le tirage, la descente et la composition type des équipes engagées ainsi que le lien permettant de saisir les résultats dans Sport Boules Diffusion au fur et à mesure des parties.

Article 41a.2 – Chapitre 5 du Règlement sportif : *(Procédure adaptée pour cette saison de transition)*

Une commission est constituée pour harmoniser les vœux d'inscription exprimés par les équipes.

- Les inscriptions sont prises pour moitié par les organisateurs et pour moitié dans le système informatique fédéral « Bouly ».
- Dans un premier temps, chaque double pourra s'inscrire à 6 compétitions dont 5 maximums auprès des organisateurs.
- Une semaine après l'ouverture des inscriptions dans Bouly, une 2^{ème} session permettra de compléter les concours **et d'obtenir 9 concours**.
- **1 place est conservée dans chaque concours basé sur 16 doubles pour permettre le travail d'harmonisation de la commission.**
- **Les équipes issues d'AURA sont interrogées sur leur vœu d'inscription à une compétition lointaine**
- Les capitaines reçoivent un identifiant qui leur permet de s'inscrire, par l'intermédiaire de « BOULY », aux concours Nationaux qualificatifs. La liste des équipes inscrites peut être consultée sur le site Internet.
- Un chèque **global** de validation **ou un virement**, du montant des frais de participation doit être adressé à la FFSB au plus tard 10 jours après l'inscription.

Toute équipe ne peut s'inscrire qu'à un seul concours National par week-end. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive s'expose à des sanctions sportives et disciplinaires.

3.2. Pendant la compétition

L'organisateur applique le tirage au sort et la descente pour les parties éliminatoires que lui a communiqués la Fédération.

L'organisateur est tenu de mettre à disposition **un assesseur** pour tenir la table de marque en lien avec l'arbitre missionné par la F.F.S.B. Son rôle est repris aux articles 41a.5 et 82 – Chapitre 5 du règlement sportif :

« L'organisateur fournit obligatoirement un assesseur chargé de vérifier la régularité des licences et la conformité des équipes avec la fiche d'inscription. En cas d'anomalie constatée l'assesseur alerte l'arbitre et ils prennent, en concertation, les décisions qui s'imposent. La notification appartient à l'arbitre.

Le chef d'équipe doit obligatoirement déposer auprès de l'assesseur et avant le début de la compétition les licences de tous les joueurs mentionnés sur la fiche d'inscription.

Toute équipe non présente, constat fait par l'assesseur et validé par l'arbitre, est considérée comme « forfait ». Elle encourt les sanctions sportives automatiques prévues pour ce cas.

Quand son équipe quitte la compétition, le chef d'équipe doit signer la fiche de participation attestant le résultat obtenu. Les licences lui sont alors restituées ».

« 1. Avant le début de la compétition, il rassemble les licences des joueurs et les fiches d'inscription des équipes et, pendant le déroulement de la première partie, en vérifie la conformité.

2. En cas d'irrégularité constatée il signale le fait à l'arbitre désigné qui décide des mesures à prendre.

3. L'assesseur doit porter une particulière attention à la conformité des licences (cachet médical, sur-classement, signature, composition des équipes, etc. ...), à la bonne rédaction des fiches (date du concours, type de concours (à encadrer), nombre d'équipes présentes, n° d'identification de l'équipe).

4. Il relève le nom des équipes "forfait", celles qui n'ont pas réglé l'inscription et qui, de fait, ne sont pas inscrites. Tous ces faits et infractions doivent apparaître dans le rapport de l'arbitre transmis à la FFSB ».

Ainsi, dans le fichier Excel fourni par la Fédération et en collaboration avec l'arbitre, l'assesseur contrôle les licences déposées. Le cas échéant, il raye le nom des joueurs absents et/ou saisit le joueur complément d'équipe (joker), Ensuite, il saisit les résultats des parties dans le fichier Excel fourni par la F.F.S.B. et sur Sport Boules Diffusion.

Règles de composition des équipes dans les concours nationaux (Art 94 - Chapitre 6 du RS)

Composition des équipes lors des compétitions

Les compétitions se déroulent avec 2 ou 3 joueuses possibles pour les doubles. Les équipes constituées d'une AS ne peuvent pas inter-changer leurs joueuses.

En double F :

POSSIBILITES DE COMPOSITION DES EQUIPES EN CONCOURS NATIONAUX DOUBLES					
Equipe de base	Dépôt des licences		Joueuses présents		
	Equipe de base	Comp-lément	Equipe de base	Comp-lément	
3 joueuses	3		2 ou 3		OBLIGATOIREMENT 1 licence de l'équipe identifiée ou déclarée doit être déposée
	2		2		
	2	1	2		
	2	1	1 ou 2	1	
	1	1	1	1	
2 joueuses	2				Toutes les équipes déclarées ou identifiées à 2 ou à 3 peuvent jouer à 3
	2	1	2		
	2	1	1 ou 2	1	
	1	1	1	1	

Les joueuses déclarées ne peuvent pas jouer avec 1 autre équipe déclarée.

Points de catégorisation attribués : se référer à l'Art. 4.3. - Chapitre 1 du règlement sportif.

		Pts collectifs	Pts individuels
POINTS	Partie de Groupe Jouée et Gagnée	2 pts	1,5 pts
	Bonus 1 ^{er} de groupe	6 pts	
	Bonus 2 ^{ème} de groupe	4 pts	
	Bonus 3 ^{ème} de groupe *	2 pts	
	½ Finale	4 pts	4,5 pts
	Perdant ½ finale	2 pts	
	Finale	4 pts	4,5 pts
	Partie de Classement	2 pts	1,5 pts

* Ce bonus ne s'applique pas aux groupes de 3 pour les équipes n'ayant gagné aucune partie.

3.3. Après la compétition

Dès la fin de la compétition, le fichier entièrement complété est retourné à la Fédération pour saisie des points (individuels et par équipe) et pour diffusion sur le site fédéral www.ffsb.fr

4. Qualification au championnat de France

ANNEXE 3 - ARTICLE 17c

Championnat Doubles Féminin F2

32 équipes (8 poules de 4) de 2 ou 3 joueuses (au moins 1 joueuse de la catégorie par équipe).

Qualification :

- 32 doubles par le classement national répartis par ordre sur les poules 1 à 8

5. Accession, maintien et descentes

Les 3 premières équipes du classement spécifique Doubles F2 accèdent à la Ligue Sport Boules F1, les équipes classées de la 4^{ème} à la 42^{ème} places se maintiennent en F2 et les 6 dernières descendent en F3.

Les 3 dernières équipes du classement F1 descendent en F2.

Les finalistes du championnat de France Doubles F3 montent en F2.

4 équipes issues des filles classées en F2 par les points.

Si une équipe de F2 qui devait se maintenir ne repart pas, la 43^{ème} équipe du classement de F2 est repêchée et ainsi de suite.

En cas de refus de maintien ou d'accession en Ligue Sport Boules F1 d'une équipe les joueuses qui la constituaient ne pourront pas descendre en F3 la saison suivante.

6. Charte de bonne conduite

- Point 1

Chaque équipe évoluera sous la responsabilité du chef d'équipe, en concertation avec l'AS, ou ESB dont il dépend. Il sera le responsable et l'interlocuteur sportif, financier et juridique auprès de la FFSB.

- Point 2

L'engagement au championnat F2 est conditionné par la déclaration d'une équipe conforme (maxi 3 joueuses) et du paiement total du droit d'inscription de 250 € (10 concours x 25 €) par chèque ou virement, la FFSB fera le virement correspondant à chaque organisateur.

- Point 3

Les équipes doivent obligatoirement participer à la totalité du programme sportif proposé par la FFSB et respecter le calendrier défini par la FFSB.

- Point 4

Le forfait non excusé d'une équipe, entraîne automatiquement l'annulation du meilleur résultat de la saison.

- Point 5

S'il y a forfait général d'une équipe pendant la saison sportive, les joueuses recevront une licence rouge F2 pour le reste de la saison sportive, sans possibilités de participation aux championnats officiels de la saison en cours. Elle ne sera pas remplacée, des sanctions sportives et disciplinaires seront appliquées, y compris pour la saison suivante sur saisine du conseil national de discipline de 1^{ère} instance par le Président de la FFSB. Les droits d'inscriptions ne seront pas restitués et seront reversés aux organisateurs pénalisés.

- Point 6

Une fois le championnat engagé, un forfait général constaté avant la 7^{ème} journée entraîne l'annulation de la totalité des résultats de cette équipe.

- Point 7

En cas de non-participation et de non-respect du calendrier, c'est l'AS qui est tenue pour responsable. Elle encourt des sanctions sportives et financières de 750 €.

- Point 8

Quel que soit son classement ponctuel, une équipe doit toujours défendre ses chances.

- Point 9

Règle des montées et des descentes en F2 (Application pour le compte de la saison 2025/2026 et les suivantes) :

- les 3 premières du classement F2 accèdent à la Ligue Sport Boules F1, elles sont remplacées par les 3 descentes de la Ligue Sport Boules F1
- les équipes classées de la 4^{ème} à la 42^{ème} places restent en F2 pour la saison suivante
- les 2 finalistes du championnat de France Doubles F3 montent en F2
- accession de 4 équipes F3 au cumul des points individuels des 2 joueuses de l'équipe déclarée.
- si une équipe qui devait se maintenir en F2 ne repart pas, la 43^{ème} est repêchée et ainsi de suite.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Imprimé de candidature à un concours national Saison 2024/2025

A retourner renseigné à la F.F.S.B. avant le 15 mai 2024

Type de concours	F1		F2		LM1		LM2		M2	
	Quadrettes					Doubles				
	Poules		Groupes		Elim		2 tours			
	Nombre d'équipes :									
1^{er} vœu					Date :					
2^{ème} vœu					Date :					
Début de la compétition : Se reporter à l'art 2.2.1. du cahier des charges										
Organisateur	Nom de l'AS / du CBD :									
	N° de l'AS / du CBD :									
	Responsable du concours :									
	Tél fixe :									
	Tél Mobile :									
	E-mail :									
Installations disponibles	Nombre de jeux couverts :						Chauffés	Oui	Non	
	Nombre de jeux extérieurs :									
	Nombre de site(s) utilisé(s) pour la compétition									
Visas										
Valant engagement à se conformer au cahier des charges de la compétition disponibles sur www.ffsb.fr dans « Règlements » « Sportive »										
AS			CBD			LBR				



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

DEMANDE D'HOMOLOGATION DE CONCOURS NATIONAL

N° du concours :		F1		F2		M1		LM2		M2		
Nombre d'équipes		8		16		32						
		64		128		Autre :						
Quadrette			Double									
Poules		Groupes			Elim			2 tours				

AS Organisatrice		N° d'affiliation	
Lieu(x) de déroulement		Nombre de site(s)	
Date de début :		Date de fin :	
Nom de l'assesseur mis à la disposition de l'arbitre :		Heure début : Cf. cahier des charges	

Participation aux frais d'organisation (a)		Dont frais divers (à préciser) (b) :	
Montant à reverser en dotation (a - b) x nb d'équipes x coeff :			
Indemnités à verser au gagnant à chaque partie			
1 ^{er} de poule		128 ^{ème} finale	1/8 ^{ème} de finale
2 ^{ème} de poule		64 ^{ème} de finale	¼ de finale
3 ^{ème} de poule		32 ^{ème} de finale	½ finale
4 ^{ème} de poule		16 ^{ème} de finale	Finale
TOTAL :			

Le Président du Comité d'organisation :
Date et signature